siabaves
au fil de l'eau...

Voir ce message dans votre navigateur

Newsletter 23 – novembre 2022

Atelier Eau et Climat Rivières

Dans le cadre de ses ateliers Eau et Climat, le SIABAVES a réalisé une 3e journée consacrée aux zones humides, le 22 septembre 2022 à Gueux, faisant suite à celles sur l'érosion-ruissellement et les zones humides (cf. newsletters précédentes). L'objectif était d'informer, de sensibiliser les participants sur la notion de cours d'eau en bon état, leur fonctionnement, la restauration, l'entretien et la réglementation. Cet atelier a permis de montrer des retours d'expérience sur le terrain et en salle avec sessions participatives de groupe.

Vidéo ci-dessous :

Atelier Eau et Climat Gestion de l'eau en contexte de changement climatique

Le SIABAVES a réalisé sa 4e et dernière journée consacrée à la gestion des ressources en eau et au changement climatique, le 18 octobre 2022 à Reims. Les participants ont pu échanger sur leur perception du changement climatique et la gestion de l'eau sur leur territoire.

Ce fut également l'occasion d'assister aux présentations de Météo France, du BRGM, de la Région Grand Est et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie concernant les données actuelles et futures du changement climatique, les impacts sur la ressource en eau, les études menées actuellement sur le territoire à ce sujet et les solutions d'adaptation.

Vidéo ci-dessous :

Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Loivre

Le projet de PPRE sur la Loivre a été présenté aux acteurs du bassin versant le 23 septembre dernier. Ce programme s'étalera sur 7 ans et concernera le ru de Cormicy, le ruisseau des Merlivats, la Loivre, le Robassa. Plusieurs actions y sont prévues sur les cours d'eau et les zones humides : lutte contre la Renouée du Japon, aménagement ou enlèvement d'ouvrages, plantation et entretien de ripisylves, recharge granulométrique dans le lit mineur, mise en place de banquettes, plan de gestion et actions sur les milieux humides, etc.

Obligations du riverain concernant l'entretien de rivière

Pour rappel, les propriétaires de parcelles attenantes à un cours d'eau ont l'obligation d'entretien de ce dernier (berges, lit). Cela consiste notamment à l'enlèvement des embâcles problématiques (risque d'inondation), débris et atterrissements, flottants ou non, l'élagage ou le recépage de la végétation des rives, le faucardage localisé, ceci afin de maintenir le bon état écologique de la rivière et le bon écoulement des eaux (article L.215-14 du code de l'environnement).

Pourquoi ce message ?
Vous pouvez mettre à jour vos préférences ou se désabonner.
SIABAVES · CS 800036 · Reims 51722 · France